

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUILLET 2017

19h

COMPTE RENDU

Etaients présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Alain JOLIVOT, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Hubert de BESOMBES, Isabelle LENERAND, Ingrid BERBION, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Suzette SAUVEGRAIN, Philippe ATTAGNANT, Gaston DUCHATEAU.

Etaients absents :

Sylvie JULIÉ a donné un pouvoir à Alain JOLIVOT.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est approuvé à : 14 voix Pour, 1 abstention (Sylvie JULIÉ).

2. Approbation des modifications concernant le projet du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme a été élaboré. Il précise qu'il convient maintenant de mettre en œuvre la procédure d'approbation, mais que préalablement à son approbation il y a lieu d'apporter quelques rectificatifs suite à la consultation des personnes publiques et à l'enquête publique.

Mme Marion LOUERAT du cabinet ARVAL qui a participé à l'élaboration du PLU nous donne les différentes modifications qui ont été apportées suite aux remarques des Personnes Publiques Associées et du commissaire enquêteur.

Considérant que les modifications proposées ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU soumis à l'enquête publique après avoir entendu l'exposé du maire, **le conseil municipal après en avoir délibéré**, décide à 13 voix POUR et 2 Abstentions (Philippe ATTAGNANT, Gaston DUCHATEAU) d'apporter les modifications demandées par l'enquête publique.

3. Plan Local d'Urbanisme : Approbation

Suite à l'approbation des modifications du projet de PLU, Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre la procédure d'approbation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le PLU à 12 voix POUR, 1 Abstention (Philippe ATTAGNANT) et 1 voix CONTRE (Gaston DUCHATEAU).

4. Rapport d'activité du SE60 :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport présenté.

5. Rapport d'activité de la Communauté de Communes des Sablons (CCS) :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 du CCS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport présenté.

6. Journée famille à la mer : approbation des tarifs.

La commission Fêtes et Cérémonies, propose au conseil municipal une journée, « sortie famille à la mer ». Elle se déroulera le 17 Aout 2017.

Le but de cette sortie est de faire profiter de la mer, plus spécialement au Villeneuvois qui ne peuvent pas partir en vacances, et qui malgré tout reste ouverte à tout le monde

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR et 5 Abstentions (Alain JOLIVOT, Hubert de BESOMBES, Isabelle LENERAND, Ingrid BERBION, Sylvie JULIÉ) de fixer les tarifs suivants :

- Adulte ou enfant extérieur : 32€.

Pour les personnes domiciliées à Villeneuve les Sablons :

- Adulte : 20€.

- Enfant de 12 ans et plus : 10€.

- Enfant de moins de 12 ans : gratuit à condition d'être accompagné d'un adulte.

QUESTIONS DIVERSES :

A) **Corinne ANDRÉ-BAUCHET** remarque que les trottoirs ne sont pas entretenus par les riverains et que les herbes envahissent le village.

Monsieur le Maire informe que depuis le 01 Janvier 2017 la commune est soumise comme toutes les communes au 0 phyto. Une communication par le biais du Petit Villeneuvois et le site internet de la commune sera faite pour sensibiliser les habitants à entretenir les trottoirs et pieds de mur.

De même un arrêté sera pris indiquant aux propriétaires et locataires de maison individuelle qu'ils doivent nettoyer le trottoir devant chez eux.

B) **Corinne ANDRÉ-BAUCHET** demande pourquoi le conseil municipal n'a pas délibéré sur le projet de Biometa.

Monsieur le Maire lui répond que la commune n'a pas reçu cette demande de la Préfecture de l'Oise.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.



A Villeneuve les Sablons, le 01 Aout 2017

Le Maire,

C. NEVEU